

Communiqué de presse

14 avril 2016

#Baromètre / #Artisanat / #Bâtiment / #Santé / #Stress / #Burnout / #CNFA

Enquête - 1^{re} édition

Les conjoint(e)s d'artisan du Bâtiment n'échappent pas au stress de la vie en entreprise !

55% des conjoint(e)s d'artisan souvent stressés

33% des conjoint(e)s d'artisan travaillent 6 à 7 jours par semaine

Paris, le 14 avril 2016 - La CAPEB et le pôle d'innovation IRIS-ST dévoilent aujourd'hui la 1^{re} enquête sur les conditions de travail et l'état de santé des conjoint(e)s d'artisan du Bâtiment. Ce baromètre national vise à mieux cerner l'impact de l'activité artisanale sur les conjoint(e)s d'artisan, qui participent pour la majorité à la vie de l'entreprise. A la hauteur de leur implication dans la vie de l'entreprise, les conjoint(e)s d'artisan, en véritables alliés, ne sont pas moins épargnés par le stress - à la défaveur de leur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Mesurer l'impact des contraintes liées à l'activité sur la santé des conjoint(e)s d'artisan

Cette première édition de l'enquête livre une photographie étayée des conditions de travail et de l'état de santé des conjoint(e)s d'artisan du Bâtiment. L'enquête touche à un certain nombre de thématiques identifiées en lien avec l'impact du stress sur la santé, basé sur ses origines, les facteurs protecteurs, et rapporté au rythme de travail ou encore à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Le bilan est sans appel : fortement impliqués dans la vie de l'entreprise, les conjoint(e) d'artisan du Bâtiment sont soumis au stress et à une fatigue accrue.

Des périodes de stress fréquentes pour plus d'un conjoint(e) sur deux

Bien que l'activité d'entreprise a progressé pour 40% des conjoint(e)s d'artisan, ces derniers ont du mal à se projeter (40%) ou se sentent pessimistes pour l'avenir de leur entreprise (34%). La crise pèse sur les entreprises artisanales du Bâtiment et cristallise les inquiétudes. Interrogés, les conjoint(e)s d'artisan sont plus de la moitié (55%) à se sentir souvent stressé(e)s, un chiffre légèrement supérieur à celui des chefs d'entreprises artisanales du BTP en 2015 (53%)*. Le stress ressenti augmente ainsi avec la charge de travail et croît si une personne de la famille est présente dans l'entreprise (62%).

Si le stress léger et passager est tout à fait surmontable - voire moteur, les périodes prolongées de stress ressenties par les artisans et leurs conjoint(e)s ont un tout autre impact sur le bien-être mental et physique et peuvent avoir de réelles répercussions lorsqu'il devient chronique.

De multiples facteurs sources de stress pour le conjoint

Le facteur de stress prédominant pour les conjoint(e)s du Bâtiment est le poids de l'administratif et des contraintes réglementaires pour plus d'un conjoint sur deux (57%). En effet, le conjoint d'artisan occupe souvent une fonction « support », intervenant bien souvent en premier lieu sur le traitement des tâches administratives, le suivi des dossiers et le respect des réglementations. Des contraintes qui pèsent également sur les épaules des chefs d'entreprises artisanales (54%).

En second lieu, le stress de l'artisan, communicatif, devient générateur de stress pour 54% des conjoint(e)s. Le sentiment d'insécurité est également partagé. Il est dû à un manque de visibilité sur l'avenir, une préoccupation prégnante pour le conjoint(e) d'artisan (54%), devant les difficultés de trésorerie (50%).

Particulièrement important dans le secteur des TPE et de l'artisanat, le déséquilibre entre vie personnelle et professionnelle et ses répercussions sont aussi source d'anxiété pour les conjoint(e)s (49%), ainsi que le fait de devoir assumer en parallèle les responsabilités familiales et professionnelles (36%). Enfin, la charge de travail (24%) et les interruptions à répétition (20%) ajoutent à l'inconfort ressenti quotidiennement.

Un équilibre difficile entre vie professionnelle et vie personnelle

Alors que près de deux conjoint(e)s sur trois (62%) travaillent tous les jours de la semaine dans l'entreprise, ils conservent un rythme de travail moindre que leur moitié (58% des dirigeants de TPE du Bâtiment travaillent plus de 50 heures par semaine contre seulement 6% des conjoint(e)s).** Pourtant, un conjoint sur trois travaille le weekend (33% déclarent travailler 6 à 7 jours par semaine). Ils assurent pour beaucoup les responsabilités familiales en parallèle et même pour un quart d'entre eux, une autre activité professionnelle (26% des répondants).

Ce rythme soutenu crée un déséquilibre qui donne aux conjoint(e)s le sentiment de ne pas être assez disponibles pour leur famille et leur entourage (48%). Ils sont seulement 28% à s'accorder des sorties avec leur conjoint(e) et seulement 29% à s'accorder des sorties en famille.

Les dirigeants d'entreprise artisanale mesurent le soutien que leur apporte leur conjoint(e) au quotidien (66%). Un investissement souvent moins bien vécu par l'entourage proche, qui reproche à 31% des conjoints de ne pas être suffisamment disponibles.

Catherine Foucher, Présidente de la Commission Nationale des Femmes d'Artisan : « *La mise en place de cette enquête est plus que nécessaire pour mesurer pleinement l'impact de l'activité des artisans sur leurs conjoint(e)s qui partagent le quotidien de l'entreprise et contribuent à son développement. Ils/elles accompagnent leur partenaire dans son quotidien, ses choix, ses difficultés et connaissent parfaitement les défis auxquels il doit faire face et les tracas qui vont de pair. Cet investissement, s'il est apprécié par les chefs d'entreprise qui se sentent épaulés, est également un facteur de stress partagé ! L'enquête a permis un constat réel... que l'on supposait depuis longtemps. Aujourd'hui il nous faut réagir, c'est pour cela que nous avons sollicité la MNRA qui a accepté avec beaucoup d'enthousiasme d'établir une convention d'aide psychologique en faveur des conjoint(e)s* »

Mélanie BAUMEA, Chef de projet d'IRIS-ST précise : « *Cette enquête inédite met en lumière la place, les difficultés et l'état de santé de ces femmes et de ces hommes qui ont fait le choix d'épouser la carrière de leur époux/épouse* »



Accès au service d'information téléphonique

d'assistance et d'accompagnement 24h/24 et 7j/7

Un numéro de téléphone unique :

▶ N°Cristal | 09 69 32 06 74

APPEL NON SURTAXÉ

Pour ce service d'information et de soutien, la MNRA et la CAPEB s'appuient sur l'expertise reconnue de l'assisteur mutualiste RMA, un service déployé au niveau local.

Convention signée avec la MNRA à l'occasion des Journées de la Construction : Un numéro Cristal et un service unique d'assistance pour les conjoint(e)s d'artisan sont mis en place par la Mutuelle des artisans, soit

- Sous forme d'entretiens confidentiels, un accompagnement social et un soutien psychologique sont assurés par un psychologue clinicien
- Par téléphone, des aides à la vie courante, personnelle ou professionnelle, sont assurées par des assistances sociales.

Méthodologie :

Enquête réalisée en France métropolitaine, via un questionnaire administré en ligne auprès d'un panel représentatif de 529 conjoint(e)s de chefs d'entreprise artisanale, de 0 à 20 salariés, en février et mars 2016. L'échantillon a été raisonnable de sorte à avoir une lisibilité suffisante et se rapprocher de la représentativité du secteur.

En un clic : recevoir la présentation de l'enquête

*Baromètre ARTI Santé BTP 2015 (2^e édition)

** Baromètre ARTI Santé BTP 2014 (1^{re} édition)

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

** Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

La CAPEB est aussi sur Twitter : https://twitter.com/capeb_fr

A propos d'IRIS-ST :

Crée en 2007 par la CAPEB et la CNATP, l'IRIS-ST est le pôle d'innovation Santé-Sécurité de l'Artisanat du BTP, label attribué par l'Etat. Sa mission est d'améliorer les conditions de travail des artisans du BTP par la mise à disposition d'outils et de solutions adaptés (sensibilisation, recherche, actions partenariales...).

Pour en savoir plus : www.iris-st.org.

Contacts presse

Pour la CAPEB

Hopscotch : Baptiste.Romeuf@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

Pour l'IRIS-ST

Mélanie BAUMEA - Tél : 01 53 60 51 41 - m.baumea@iris-st.org